

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal a déposé lui-même son bulletin dans l'urne. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	24
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
Nombre de voix obtenus par M. André POINTET	24

M. André POINTET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été installé immédiatement.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Maire,



André POINTET